



Bulletin de préconisation n°15 du 4/10/24

Réalisé par le : CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live 2024](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).

Mouche de l'olive

Selon le BSV n°15, le risque est **modéré à très fort** selon les secteurs et les dates de récolte. Le renouvellement de vos protections va dépendre également de votre date de récolte.

Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°15, le risque œil de paon est **faible à modéré** et celui pour la cercosporiose est **modéré à fort**. Des conditions favorables aux contaminations sont prévues dans les prochains jours (température et orages/pluies/humidité). Vos protections sont à renouveler en fonction de l'inoculum présent dans votre verger, des prévisions météorologiques et de votre date de récolte.

Cochenilles

Selon le BSV n°15, le risque est **faible à fort** selon les parcelles, les familles de cochenilles et le niveau d'infestation de vos parcelles.

Récolte

La récolte des Lucques se termine et celle de Picholine (olive de table) est en cours sur certains secteurs et approche sur d'autres. Avant l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur vos parcelles, veuillez respecter le Délai Avant Récolte (DAR).

Maturité

Peu d'échantillons ont été analysés à ce jour. Néanmoins, tous indiquent un très bon niveau de qualité mais une maturité aromatique assez avancée.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°15, l'activité des mouches a fortement augmenté sur l'ensemble du territoire. Des dégâts sont observés sur des parcelles non protégées ou mal protégées. Ils sont minimes sur les parcelles avec une protection adéquate.

Préconisations

Le risque est **modéré** pour les vergers où la récolte est prévue d'ici 20 jours. En effet, les nouvelles piqûres de ponte n'auront pas le temps de causer des dégâts. En revanche, la dalmaticose représente tout de même un risque puisque sa période d'incubation est inférieure à une semaine.

Le risque est **fort à très fort** si vous prévoyez de récolter dans plus de 20 jours, surtout si les captures augmentent dans votre secteur. Les piqûres de ponte pourront alors conduire à des dégâts irréversibles.

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer l'activité de la mouche grâce à la mise en place de pièges (présence/absence, augmentation des captures dans les pièges) et par l'observation des dégâts dans vos parcelles (piqûres sur olives, dalmaticose, trous de sortie de larves).

Piégeage

À cette période, votre matériel de piégeage doit être en place. Avec l'augmentation globale de l'activité des mouches sur l'ensemble du territoire, restez très vigilants ! Les conditions des jours à venir vont rester très favorables.

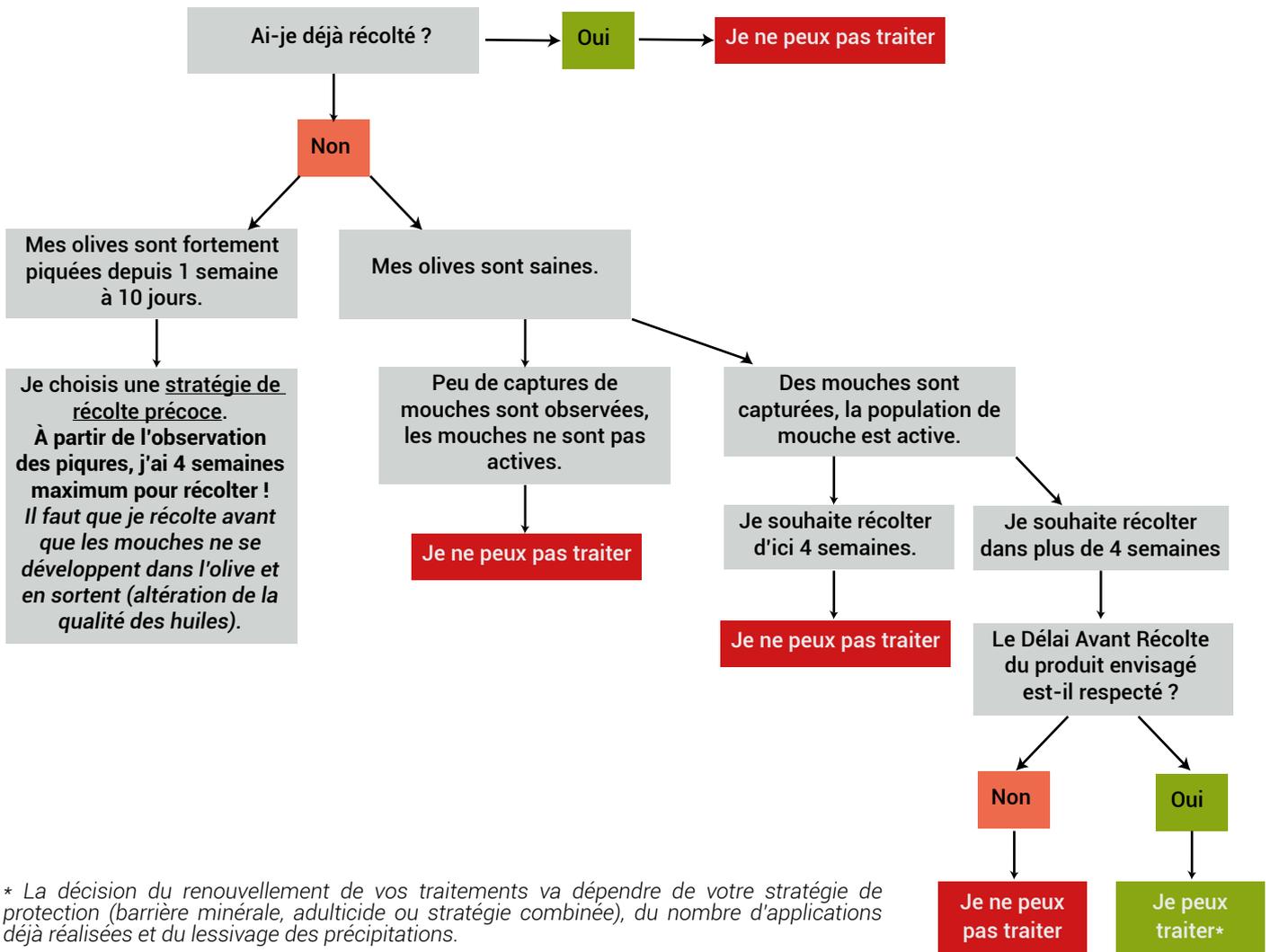
Vous pouvez aussi consulter la **carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur »** sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour, sur les pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements relatifs à l'installation sur votre smartphone peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à y enregistrer votre exploitation et vos parcelles puis à y noter vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Stratégies de lutte contre la mouche

A l'heure actuelle, votre stratégie est à adapter selon votre date de récolte, de l'intensification des vols de mouche et de l'observation de dégâts sur vos parcelles

Le schéma ci-après peut vous aider dans le raisonnement de votre stratégie.



* La décision du renouvellement de vos traitements va dépendre de votre stratégie de protection (barriére minérale, adulticide ou stratégie combinée), du nombre d'applications déjà réalisées et du lessivage des précipitations.

Attention à tenir compte des Délais Avant Récolte (DAR) des protections que vous souhaitez utiliser en cas de renouvellement.

Produits	Possible de renouveler si vous récoltez dans...
ARGIBIO	Plus de 28 jours
Insecticides (à base de deltaméthrine, lambda-cyhalothrine, de spinosad)	Plus de 7 jours
ARGICAL PRO, SURROUND	Plus de 28 jours

Plus de détails sur les stratégies de protection sont à retrouver dans [l'Infolive n°9](#) et sur le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Pour rappel, le Synéis app&at (stratégie adulticide) est utilisable sous dérogation à hauteur de 8 applications (au lieu de 4) sur la période du 1^{er} ao&uot; 2024 au 30 novembre 2024. Plus de détails dans la [rubrique Actualités sur le site de France Olive](#). Il est

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux régles fixées par l'arrété du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la p&eache maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



important d'alterner les molécules actives des insecticides pour éviter tout phénomène de résistance des mouches.

Vous devez raisonner votre stratégie de protection selon votre date de récolte prévisionnelle, le niveau de dégâts observés sur votre parcelle ainsi que l'intensité des vols de mouche.

Si vous récoltez d'ici 20 jours, le renouvellement de vos protections n'est pas forcément utile si vous avez peu de mouches sur vos parcelles.

Si vous observez un accroissement des piqûres de mouche sur votre parcelle, réaliser une récolte précoce est un bon compromis pour préserver vos olives sans pour autant perdre beaucoup en quantité d'huile. En effet, la mouche n'aura pas le temps de se développer suite à la piquure de ponte (environ 1 mois) et d'altérer l'olive et la qualité de l'huile. Référez-vous au moulin de proximité.

Attention aux Délais Avant Récolte des protections utilisées ! Consultez les étiquettes !



Oeil de paon et cercosporiose

Observations

D'après le BSV n°15, les conditions d'humidité et de températures actuelles et à venir sont propices aux contaminations à l'œil de paon et à la cercosporiose. Peu de symptômes récents sont observés dans les régions Sud, Occitanie et dans le Nyonsais. Peu de symptômes récents sont observés sur les vergers protégés. La cercosporiose peut être encore visible, surtout si la pousse de 2023 est encore sur les arbres.

Pour l'œil de paon :

- Le risque est **faible** sur les parcelles protégées et si les conditions ne sont pas favorables aux contaminations.
- Si les conditions sont favorables aux contaminations et que des symptômes sont observés dans le verger, le risque est **modéré**.

Pour la cercosporiose :

- Sur les parcelles protégées, le risque est **modéré**, même si des symptômes ne sont pas encore observés. Attention les nouvelles contaminations touchent les feuilles de l'année et les symptômes ne se voient qu'environ 1 an après.
- Sur les parcelles non protégées, si vous observez des symptômes et que les conditions sont favorables aux contaminations, le risque es **modéré à fort**.

Pour plus d'informations sur les maladies du feuillage, vous pouvez vous référez [au BSV n°1](#).

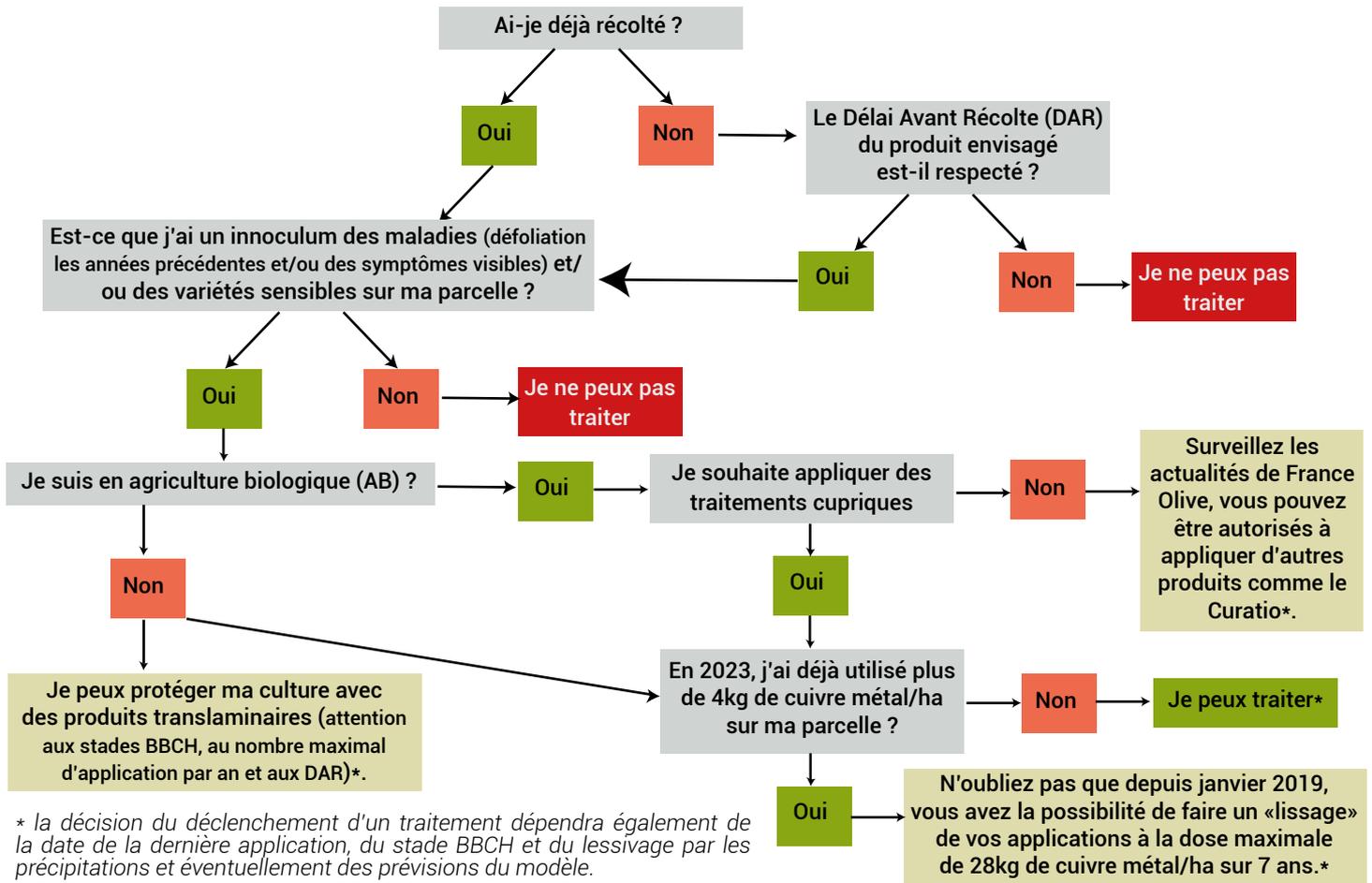
Préconisations

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou autres matières actives, il est important d'adopter une fertilisation et une irrigation adaptées pour favoriser le renouvellement du feuillage.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Les conditions sont favorables aux contaminations depuis plusieurs semaines. Même si certains secteurs ne montrent qu'un faible inoculum sur les parcelles, il est important d'anticiper la mise en place des protections avant les prochains épisodes contaminants.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer : surveillez les prochains épisodes contaminants !

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteur sur <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/> (modèle Œil de paon).

Si des pluies/orages avec des volumes d'eau supérieurs à 20 mm sont annoncés, privilégiez si possible des produits translaminaires.

En cas d'échec des méthodes de protections cupriques ou d'impossibilité de les utiliser à cause de pluies incessantes, il peut être judicieux d'utiliser des produits translaminaires dans les limites requises de DAR.

La dérogation pour l'utilisation du Curatio (AB) a été validée, vous pouvez maintenant l'utiliser. Vous pouvez consulter la dérogation sur le site de France Olive dans l'onglet Actualités.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Dérogation d'utilisation du Curatio

Libellé de l'usage	Olivier*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage. Code usage : 12503203
Dose maximale d'emploi	16 L/ha
Nombre maximum d'applications	3 applications
Période de dérogation d'utilisation	du 13/09/2024 au 11/01/2025
Stades d'application	à partir de BBCH 75
Délai avant récolte	30 jours

Attention ! La récolte approche dans certains secteurs. Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits phytosanitaires.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Nous vous rappelons également que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (c'est-à-dire avant la pluie)**.



Cochenilles

Observations

D'après le BSV n°15, des foyers de cochenilles diaspines pouvant être très importants sur certaines parcelles sont toujours constatés dans un rayon assez large autour de Toulon (de Cassis en passant par Ollioules, la Londe-les-Maures et la Crau) et dans des vergers des Alpes-Maritimes.

Le risque évalué est **fort à très fort** si des foyers de cochenilles diaspines sont présents sur vos parcelles. Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les cochenilles [dans le BSV n°12](#).

Préconisations

En cas de présence de cochenilles, si c'est possible, éliminer les rameaux avec des amas de cochenilles.



Maturité

Quelques échantillons de Salonenque, Aglandau, Picholine, Cailletier, Cayon ont été analysés. Leur nombre n'est pas suffisant pour tirer des conclusions, mais il semble que l'on se dirige vers une production de très bonne qualité. Du point de vue aromatique, les dégustations indiquent une certaine précocité, et il faudrait donc prévoir de commencer tôt pour bénéficier de ce bon niveau qualitatif. L'inconvénient est que du point de vue du rendement, les chiffres sont assez faibles et la maturité « quantitative » est plutôt en retard. Il faut donc se préparer à chercher des compromis entre qualité et quantité.

Des informations plus précises seront données dans le prochain numéro.